

**Contact :**Secrétariat DCG/DSCG - 02 97 62 63 14 - [www.iutvannes.fr](http://www.iutvannes.fr)

FI : Formation Initiale - FC : Formation Continue - FA : Formation en Alternance

En collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables, l'IUT assure la formation à la profession d'expert-comptable en préparant aux diplômes d'études comptables. Le DCG est un diplôme niveau Licence et le DSCG est un diplôme niveau Master qui préparent à des emplois de collaborateur, assistant de cabinet d'expertise comptable ou bien de chef comptable en entreprise. La formation en alternance est particulièrement adaptée pour donner, à la fois, une formation pratique et une bonne formation théorique, dont l'IUT a le savoir-faire depuis plus de dix ans. Elle permet une excellente insertion dans la vie active.

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Cette formation est réservée aux titulaires du BTS comptabilité et gestion d'entreprise option CGO, du DUT GEA option FC ou aux étudiants ayant une équivalence DCGL1 et L2.

L'inscription n'est effective qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Remise des dossiers de candidature : **du 15 février au 11 mai.**

Vous pouvez directement les télécharger sur le site web de l'IUT : [www.iutvannes.fr](http://www.iutvannes.fr)

**RYTHME ÉTUDE / ENTREPRISE**

La formation débute en septembre selon un rythme moyen de 3 semaines en entreprise et 3 semaines à l'IUT.

Les périodes d'alternance sont de 20 semaines à l'IUT et 32 semaines en entreprise d'apprentissage.

Important : la formation à l'IUT offre aux étudiants titulaires d'un BTS CGO, d'un DUT GEA option GFC ou aux étudiants ayant l'équivalence DCG L1 et L2 la possibilité de préparer en trois années un DCG et un DSCG en alternance. L'apprenti peut signer un contrat d'apprentissage sur une année afin de préparer uniquement le DCG (reconductible deux années supplémentaires pour préparer le DSCG).

**LA FORMATION À L'IUT [sur 3 années]**

DCG 700 heures	<b>Première année préparation au DCG</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE 2. Droit des sociétés (110 heures)</li> <li>- UE 3. Droit social (110 heures)</li> <li>- UE 4. Droit fiscal (110 heures)</li> <li>- UE 7. Management (110 heures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE 10. Comptabilité approfondie (110 heures)</li> <li>- UE 11. Contrôle de gestion (110 heures)</li> <li>- UE 12. Anglais des affaires (40 heures)</li> </ul>
DSCG 560 heures	<b>Seconde année préparation au DSCG</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE 2. Finance (140 heures)</li> <li>- UE 3. Management et contrôle de gestion (180 heures)</li> <li>- UE 5. Management des systèmes de l'information (140 heures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE 7. Relations professionnelles (60h)</li> <li>- UE 8. Anglais des affaires (40 heures)</li> </ul>
DSCG 520 heures	<b>Troisième année préparation au DSCG</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE1. Gestion juridique, fiscale et sociale (180 heures)</li> <li>- UE4. Comptabilité et Audit (180 heures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UE6. Orale d'économie se déroulant partiellement en anglais (120 heures)</li> <li>- UE 8. Anglais des affaires (40 heures)</li> </ul>

**CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

L'apprentissage doit apporter une initiation indispensable à la vie active. L'étudiant a le statut d'apprenti (salarié d'une entreprise).

Il est payé en fonction de l'ancienneté dans le contrat : 65 et 78 % du smic.